

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2014

◇ Convocation du 5 septembre 2014 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quatorze, le vendredi douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absente excusée : Déborah CHIEFFARE

Procuration :

✍ Sophie PERGELINE a été désignée secrétaire de séance.

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Conventions liées au transport scolaire du mercredi midi vers l'ALSH de Nozay, organisation des Temps d'Activités Péri-éducatives - délibération n°74-2014 (unanimité)

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de projets de conventions.

L'une porte sur un conventionnement entre la commune, le Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de la Région Châteaubriant-Nozay-Derval et l'Association La Mano pour l'organisation des transports du mercredi midi de l'école des Marronniers vers l'ALSH de Nozay. La prise en charge du coût du transport est à la charge de la commune.

L'autre projet de convention porte sur l'organisation des T.A.P (Temps d'Activités Péri-Educatives) avec les associations retenues par la commune pour mener ces activités, en cohérence avec les orientations du Projet Educatif de Territoire. La prise en charge du coût correspondant est à la charge de la commune. La convention est tripartite entre la commune, l'association et la Communauté de Communes de la Région de Nozay.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble de ces conventions.

2 - Décision Modificative de crédits n°1 - Commune - délibération n°75-2014 (unanimité)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative de crédits portant sur la section d'investissement du budget communal :

Section d'investissement :

Opération	Article	Objet	Dépenses	Recettes
172	2313	Travaux Projet d'école	- 1 500	
173	2313	Travaux Développement Durable	+ 1 500	
TOTAL INVESTISSEMENT :			0	

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative de crédits.

PERSONNEL

Adhésion au CNAS au 1^{er} janvier 2015 - délibération n°76-2014 (unanimité)

La commune adhère jusqu'au 31 décembre 2014 au COS 44 « Comité des Œuvres Sociales » pour des prestations sociales, aides diverses à destination des agents communaux. La cotisation du COS est de 1,08 % de la masse salariale.

La majorité des agents ayant souhaité adhérer au CNAS « Comité National de l'Action Sociale » au 1^{er} janvier 2015. Dans une volonté d'harmoniser les pratiques des communes de la CCRN, déjà toutes adhérentes au CNAS, le conseil municipal vote l'adhésion de la collectivité au CNAS au 1^{er} janvier 2015, pour

les agents actifs. Le montant de la cotisation au CNAS est de 0,86 % de la masse salariale.
Un courrier de résiliation sera adressé au COS 44.

URBANISME

1 - Droit de Prémption Urbain

Demandeur	Adresse	Parcelles
Office Notarial - Nozay	5 rue de Trelayan	ZM 278
Office Notarial - Nozay	25 rue de Trelayan	ZM 252
Maître RUAUD - Blain	22 rue de Beautrait	ZE 256-259
Maître RUAUD - Blain	36 La Bretonnière	R 997

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur ces parcelles.

QUESTIONS DIVERSES

Agenda

Vendredi 10 octobre - 20h	Conseil Municipal
---------------------------	-------------------

Information sur les décisions prises par le Maire

Par délibération n°39-2014, le Conseil Municipal a délégué à Mme le Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant et d'un montant inférieur à 5 000 €.

Le Conseil est ainsi informé des engagements d'un montant compris entre 500 et 5 000 € signés par Mme le Maire entre le 5 juillet et le 12 septembre 2014.

Budget commune

Date décision	Fournisseur	Objet	Montant TTC
09/07	SAS RICHARDEAU	Remplacement d'un détendeur climatisation Mil'Lieu	933,60
29/07	KORNOG Géotechnique	Etude géotechnique école	4 164,00
29/07	AGENDA Diagnostic	Diagnostic amiante école	1 320,00
29/07	TECHNILAB	Passage caméra EU et EP école	2 260,50
22/08	GARAGE DE LA PIERRE BLEUE	Intervention véhicule Expert	884,23
29/08	FAL	Formation agents restaurant scolaire	1 080,00
01/09	COLAS	Bicouche parking cimetière	2 366,40

☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 1/10/2014